

Concours de nouvelles de Talant Règlement 2014

Bibliothèque Multimédia

Henri Vincenot

1 place Pierre Mendès France

21240 Talant

Tél. **03 80 44 60 24**

Mél. **bm@talant.fr**



Règlement du Concours de Nouvelles de Talant 2014

Article 1 : Objet du concours

La Ville de Talant organise un concours de nouvelles littéraires, dans le cadre de la manifestation Talant Passions Littéraires.

Sont décernés à cette occasion le *Prix de la Ville de Talant* et le *Prix des Lecteurs*.

Le concours n'a pas de thème imposé, mais les textes proposés devront avoir un rapport avec la mosaïque de photographies choisie par l'organisateur du concours.

Article 2 : Conditions du concours

Ce concours individuel est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans.

Les textes seront inédits et écrits en français ; ils ne peuvent avoir reçu d'autres prix.

Les concurrents s'engagent à :

- N'envoyer qu'une nouvelle au concours,
- Ne pas soumettre cette nouvelle à un autre prix ou concours.
- Ne pas s'inspirer de faits divers : toute ressemblance avec des événements ou des personnes ayant existé ne serait que fortuite et pure coïncidence.

Les candidats primés ne pourront participer au présent concours les deux années suivant celle où ils se seraient vu décerner un prix.

Les textes devront impérativement :

- être une nouvelle littéraire, ainsi définie (*Métawiki*)

La nouvelle littéraire comporte plusieurs caractéristiques. Il s'agit d'abord d'un texte court. C'est une histoire souvent réaliste qui est centrée sur un événement comportant peu de personnages principaux. La plupart des Nouvelles littéraires ont un dénouement inattendu.

- s'attacher l'une ou les deux photographies, représentées ci-contre et disponibles sur www.talant.fr

L'auteur peut littéralement illustrer une ou les deux photographies, ou au-delà, il peut s'inspirer d'un détail seulement, de l'atmosphère qui s'en dégage, du contexte des prises de vue, etc. Les clichés et ce qu'ils représentent ne doivent pas être tenus pour le sujet imposé du concours, mais comme une évocation commune aux nouvelles concourantes.



Article 3 : Exigences du concours

Présentation du texte :

- pages au format A4, imprimées au recto et numérotées
- police de caractère : Times New Roman ; corps 12
- marges (haute, basse, à droite et à gauche) : 4 cm
- maximum 15 pages ainsi dactylographiées (hors la page de titre), soient environ 40 000 signes par texte, au maximum.

Un document de référence-type, est accessible en ligne sur le site internet de la Ville de Talant (www.talant.fr)

Sur le texte doit obligatoirement figurer le titre de la nouvelle et le pseudonyme de l'auteur, à l'exclusion de tout autre signe distinctif.

Identification de l'auteur :

Une Fiche Auteur est disponible sur www.talant.fr et doit être envoyée par courrier électronique complétée dans son intégralité.

Envoi des textes :

Les textes doivent être envoyés par courrier électronique sous forme de fichier numérique :

- format du fichier: .pdf, .txt, .docx ou .ods
- date limite d'envoi : samedi 15 février 2014 à 19h
- destinataire : bm@talant.fr

Attention :

L'auteur devra obligatoirement remplir les obligations ci-dessus, faute de quoi, sa candidature au concours ne pourra être retenue.

En cas de perte ou de dégradation de l'œuvre pendant l'envoi, la Ville de Talant ne saurait être tenue pour responsable.

Article 4 : Prix

Le Prix de la Ville de Talant est doté d'une édition du texte à cinq cents exemplaires. Cent exemplaires seront offerts au lauréat.

Le texte primé sera édité sur le site internet www.talant.fr.

Le Prix des Lecteurs est doté d'une édition du texte à cinq cents exemplaires. Cent exemplaires seront offerts au lauréat.

Le texte primé sera édité sur le site internet www.talant.fr.

Si un même texte est distingué à la fois par le Prix de la Ville de Talant et par le Prix des Lecteurs, il sera édité à cinq cents exemplaires. Cent exemplaires seront offerts au lauréat.

Les lauréats sont invités à Talant pour rencontrer jurés et lecteurs (frais pris en charge par la Ville de Talant, sous réserve de possibilité), lors de la soirée de remise des prix, et d'une séance de dédicace.

Article 5 : Jurys

Deux jurys différents, le Jury du Prix de la Ville de Talant et le Jury du Prix des Lecteurs, décernent les deux prix du concours.

Les jurys analysent et classent les textes concurrents selon les critères suivants :

- conformité aux exigences du règlement,
- respect du genre : le texte doit être une nouvelle, comme définie dans l'article 2 du présent règlement,
- choix du sujet et intérêt du récit,
- respect de l'orthographe, des règles de grammaire, de syntaxe et de ponctuation,
- qualités rédactionnelles.

Les jurys se réservent le droit de ne pas attribuer de prix.

La Ville de Talant peut, à tout moment, annuler le concours. Dans ce seul cas, les textes seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 6 : Résultats

Le palmarès du Concours de Nouvelles 2014 sera proclamé dans le cadre de la manifestation *Talant Passions Littéraires*, lors de la remise des Prix, à Talant.

Les seuls lauréats seront contactés par téléphone et courrier pour communication du palmarès.

Les textes primés seront ensuite disponibles sur le site internet de la Ville de Talant (www.talant.fr).

Article 7 : Acceptation du règlement

Du fait de leur participation, les auteurs :

- acceptent le présent règlement,
- garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées,
- autorisent l'édition de leur texte primé, par la Ville de Talant, à titre gratuit, ainsi que la citation de leur nom.

Concours de Nouvelles de Talant

Bibliothèque Multimédia Henri Vincenot
1, Place Pierre Mendès France
21240 Talant

03 80 44 60 24
bm@talant.fr
www.talant.fr

